



Réunion Conseil Municipal

Compte-rendu 60 du 12 décembre 2025

Présents : Céline Baudry, Maurice Bettant, Aurélie Borel (arrivée à 20h35), Marc Cavagnis, Pierre Cochonat, David Fernandez, Stéphanie Gerbier Pochet, Jean-Luc Pluot, Annick Sansoe, Sandrine Scalise et Jonathan Vericel

Absents : Chantal Lemerre

🕒 Début de réunion à 20h10

M. le Maire nous fait lecture de l'ordre du jour.

Ajout d'une délibération pour la participation aux frais scolaires (pour Prémeyzel et Murs et Gélignieux) et ajout d'une délibération pour la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal (le 28 octobre 2025) : adopté à l'unanimité

Ordre du jour

Secrétaire de séance : Stéphanie Gerbier Pochet

Délibération : subvention Association chats libres de Chambéry

M. le Maire donne la parole à Annick. Elle explique qu'il faut prendre une délibération pour payer la subvention de 80 euros pour les derniers chats trappés (3 placés sur 4).

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 10

Délibération : ONF adhésion à la PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières)

M. le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour certifier nos forêts. Il faut payer environ 194€ pour les 5 ans. Ceci permet de valoriser nos forêts et d'obtenir des subventions supplémentaires. La forêt communale de Peyrieu est de 168 hectares (dont chêne sessile 41%, chêne pubescent de 28 %, charme 11%, sapin Nordmann 8%, pin noir d'Autriche 1%, cèdre atlas 1% et feuillus divers 10%).

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 10

Délibération : ONF programme de coupe de bois 2026

M. le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour les coupes de bois pour 2026. La parcelle 5, desservi par un chemin, est destinée aux affouagistes. Pour cela, l'ONF prépare ce terrain est cela coute 990€.

La parcelle 1 avec des repousses de Nordmann doit être entretenue et cela coute 3 400 (mais avec une subvention de 60% suite à notre adhésion à la PEFC).

Ces 2 factures sont à honorer en 2026.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 10

Délibération : permanence supplémentaire signature d'une déclaration de travaux

M. le Maire donne la parole à Pierre et sort de la salle. Il explique qu'il faut prendre une délibération pour donner la délégation de signature à un conseiller municipal afin de signer une déclaration de travaux (M. le maire ne doit pas signer une déclaration préalable de quelqu'un de sa famille).

M. Jean Luc Pluot est désigné par le conseil municipal.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 9

M. le Maire revient dans la salle.

Délibération : remboursement avance de frais

M. le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour rembourser des avances de frais de M. Yann Schulze (achats de matériel divers). Cette somme s'élève à 208€43.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 10

Mme Borel arrive.

Délibération : prise en charge des frais de formation pour la responsable de la bibliothèque

Voir le CM du 4 février 2025.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 0

Délibération : décisions modificatives budgétaires

M. le Maire donne la parole à Pierre. Il explique qu'il faut prendre une délibération pour les votes des modifications budgétaires.

La première concerne le PLU. Il faut encore 11 500€ pour honorer les devis supplémentaires liés aux dernières modifications de ce PLU. Cette somme est prise sur la ligne du projet photovoltaïque.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

La deuxième concerne le flux routier. Il faut faire une deuxième étude pour la modification du carrefour vers l'église. Somme de 2 000€

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : vote des restes à réaliser

M. le Maire donne la parole à Pierre. Il explique qu'il faut prendre une délibération pour mettre en réserve l'argent pour payer des factures en 2026 dont on a signé le devis en 2025.

1^{er} reste à réaliser : PLU (18 992€)

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

2^{ème} reste à réaliser : flux routier (2 000€) (avec subvention de 50% du département)

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

3^{ème} reste à réaliser : DENCI (14 000€). La défense contre l'incendie du puits près d'Oxyane.

Subvention de 2 200€

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : participation aux frais scolaires des autres communes

M. le Maire donne la parole à Céline. Elle explique qu'il faut prendre une délibération pour demander aux communes dont les élèves scolarisés à Peyrieu mais issus d'autres communes. Il faut aussi passer une convention avec Murs et Gélignieux et pour Prémeyzel. Cela correspond à 1 050€ par enfant. Il faudrait prévoir de les avertir dès septembre pour les prochaines années.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Délibération : Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la procédure de modification simplifiée du PLU a été engagée et expose au conseil les conditions de mise à disposition du public le projet.

Le projet sera mis à disposition du public pendant une durée d'un mois, du 05 janvier 2026 au 03 février 2026 à la mairie de Peyrieu aux jours et heures habituels d'ouverture.

→ Contre : 0 Neutre : 0 Pour : 11

Questions diverses

* Commission travaux

- Devis signés pour les travaux de l'éclairage du tennis (14 800€) et envoi des demandes de subvention à la région.

- Devis signé pour la dalle de l'abri-bus du carrefour de Chêne (presque 3 000€ dont 80% pris en charge par la Région). Puis l'abri-bus sera fourni puis posé par la Région.

- Des écoulements d'eau intempestifs gênent les habitants chemin de la forêt. Des travaux vont être exécutés par la CCBS.

- Coté département : la réfection de la route de Savoie côté Chantemerle va être refaite aux environs du 8-10 décembre. Attention voir pour les bus !

- CCBS : la rue de Chêne et l'allée de la gare sont proposées à la réfection en 2026. Le choix sera effectué par la CCBS en 2026.

* Association des chats libres

On reconduit pour 2026 de la même façon avec la même association.

* Bibliothèque

On a contracté une assistance pour le logiciel de la bibliothèque au prix de 60€ par an.

* Octopus

Date pour une réunion pour préparer les diverses manifestations dans les prochaines semaines.

Jeudi 18 décembre à 18h30.

* IRVE

Les bornes de recharge pour voitures électriques seront mises en service le 8 décembre 2025.

On accepte le prix de 50c à la borne de 22kw.

Une inauguration aura lieu le mercredi 21 janvier à 17h.

* Com DD&TE

La zone des Prés sauvages avance. La délimitation est préparée. Les poteaux seront installés.

Les 16 panneaux format A3 sur du Dibon seront bientôt envoyés à l'impression chez l'imprimerie Gonnet.

Une petite inauguration aura lieu ensuite pour faire découvrir cette zone préservée aux habitants.

↳ L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 22h20.

⇒ Prochain conseil municipal le lundi 26 janvier 2026 à 20h15.

